

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session extraordinaire de 2004

---

14 OCTOBRE 2004

---

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET  
MOYENS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2004  
PROGRAMME JUSTIFICATIF(1)

---

---

(1) Voir Doc. n°24 (SE 2004) n°1

## **NOTES JUSTIFICATIVES**

**à l'appui du projet de décret contenant l'ajustement du budget des Voies et Moyens de la  
Communauté française pour l'année budgétaire 2004**

### **TITRE I RECETTES COURANTES**

#### **Secteur II RECETTES GENERALES**

*ART. 46.01 - Partie attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques :*  
Réduction : - 21.345.000 euros  
Adaptation du montant aux recettes réellement perçues.

*ART. 46.02 - Partie attribuée du produit de la taxe sur la valeur ajoutée :*  
Recette supplémentaire : 8.861.000 euros  
Adaptation du montant aux recettes réellement perçues.

*ART. 49.41 – Dotation compensatoire de la redevance radio et télévision :*  
Recette supplémentaire : 207.000 euros  
Adaptation du montant aux recettes réellement perçues.

#### **Secteur III RECETTES AFFECTEES**

*ART.30.01 – Remboursement des allocations d'études (cf. D.O. 47 – P.A. 10 – C.V. 33.02) :*  
Recette supplémentaire : 824.000 euros  
Adaptation du montant aux recettes réellement perçues.

## **TITRE II RECETTES EN CAPITAL**

### **Secteur II RECETTES GENERALES**

*ART. 76.03 – Recettes diverses :*

Recette supplémentaire : 10.753.000 euros

Adaptation du montant aux recettes réellement perçues.

### **Secteur III RECETTES AFFECTES**

*ART. 87.02 – Remboursement des prêts d'études (cf. D.O. 47 – P.A. 10 – C.V. 82.03)*

Diminution : - 5.000 euros

Adaptation du montant aux recettes réellement perçues.